

**ARRETE N°T 2022/077**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

**VU** la demande du 20 octobre 2022 de la EUROVIA ,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre des travaux de renovation du réseau d'eau potable, route de Weyersheim entre les rues du chemin de fer et du Maréchal Leclerc, les travaux ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La chaussée pourra être barrée ponctuellement et le stationnement pourra être interdit dans la zone des travaux. Les deviations seront mises en place selon le plan ci-joint., à savoir route de Weyersheim entre les rues du chemin de fer et du Maréchal Leclerc du 07 novembre au 09 décembre 2022.

**ARTICLE 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société EUROVIA, ayant siège 5, rue du Trimich à Wissembourg (67160).

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
- Monsieur le Directeur de la société EUROVIA.

Fait à Gamsheim, le 20 octobre 2022



Le Maire

Hubert HOFFMANN

# GAMBSHEIM

— 67760 —

ZONE DE CHANTIER

ZOOM RHIN

